



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 100 et 121 t) de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Coopération entre l'Organisation
des Nations Unies et la Commission préparatoire
de l'Organisation du Traité d'interdiction
complète des essais nucléaires

Lettre datée du 11 octobre 2012, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par les Représentants permanents de l'Australie et du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Australie, du Canada, de la Finlande, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas et de la Suède, nous avons l'honneur de vous faire tenir le texte de la Déclaration ministérielle commune sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, publiée à New York le 27 septembre 2012 (voir annexe). Nous avons le plaisir de vous informer qu'au 11 octobre 2012, 101 États s'y étaient associés. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, au titre des points 100 et 121 t) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de l'Australie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gary Francis **Quinlan**

Le Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Tsuneo **Nishida**



**Annexe à la lettre datée du 11 octobre 2012 adressée
au Secrétaire général de l'Organisation des Nations
Unies par les Représentants permanents de l'Australie
et du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle commune sur le Traité
d'interdiction complète des essais nucléaires**

New York, le 27 septembre 2012

1. Nous, Ministres des affaires étrangères qui formulons la présente déclaration, réaffirmons notre appui le plus ferme à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité imposerait une interdiction complète et contraignante des explosions expérimentales d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires. Il constituerait une étape décisive vers la réduction et, à terme, l'élimination des armes nucléaires en en restreignant le développement et le perfectionnement. Le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires en sortirait donc renforcé. Nous rappelons que la Conférence 2010 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a réaffirmé l'importance primordiale de la prompte entrée en vigueur du Traité.

2. Nous nous félicitons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires soit devenu quasi universel, avec à ce jour 183 signatures et 157 ratifications. Nous accueillons également avec satisfaction la ratification du Traité par l'Indonésie (qui figure à l'annexe 2 de ce dernier), la Guinée, le Ghana et le Guatemala depuis la dernière Conférence, ainsi que la signature du Traité par Nioué.

3. Voilà plus de 15 ans que le Traité est ouvert à la signature. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier dès que possible (notamment les huit États* qui figurent encore à l'annexe 2). Nous appuyons pleinement la procédure prévue à l'article XIV, qui cherche à faciliter l'entrée en vigueur du Traité, et nous restons liés par les déclarations faites aux conférences convoquées conformément à cet article.

4. Hormis pour la République populaire démocratique de Corée, qui a annoncé avoir fait des essais nucléaires les 9 octobre 2006 et 25 mai 2009, le moratoire volontaire sur les essais nucléaires est devenu de facto la norme internationale du XXI^e siècle. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, qui demeure notre objectif le plus pressant en raison de son effet contraignant, nous appelons tous les États à maintenir le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Nous réaffirmons notre attachement aux obligations fondamentales inscrites dans le Traité et exhortons tous les États de s'abstenir de tout acte contraire à son objet et à son but. Nous exigeons que la République populaire démocratique de Corée s'abstienne de procéder à tout autre essai nucléaire et, considérant l'importance des engagements pris par les six Parties, nous l'appelons à se conformer pleinement au texte de la Déclaration commune de septembre 2005 et aux résolutions du Conseil de sécurité en la matière, notamment les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009).

* Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Pakistan et République populaire démocratique de Corée.

5. Nous saluons les progrès accomplis par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour mettre au point le régime de vérification du Traité (notamment le système de surveillance international, le Centre international de données et l'inspection sur place) et nous réaffirmons l'importance des activités de renforcement des capacités des centres nationaux de données. Nous relevons que la communauté scientifique prend de mieux en mieux conscience des progrès accomplis en matière de renforcement du régime de vérification du Traité, y compris dans les États qui ne l'ont pas encore ratifié. Nous réaffirmons notre volonté de soutenir l'achèvement du régime de vérification et engageons vivement tous les États signataires à faire de même.

6. Tout en gardant à l'esprit la raison d'être du Traité, nous sommes heureux de constater que le régime de vérification a, lui aussi, démontré son utilité pour la collecte de données précises en temps réel sur les séismes, raz-de-marée et accidents nucléaires majeurs et pour d'autres applications scientifiques civiles dans tous les États signataires.

7. Nous appelons tous les États à ne ménager aucun effort pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur au plus tôt. Nous nous mobilisons individuellement et collectivement au service de cet objectif en menant une action de sensibilisation au plus haut niveau politique.

Afghanistan	Lesotho
Afrique du Sud	Lettonie
Albanie	Liban
Algérie	Liechtenstein
Allemagne	Lituanie
Andorre	Luxembourg
Angola	Madagascar
Argentine	Malaisie
Arménie	Malawi
Australie	Malte
Autriche	Maroc
Azerbaïdjan	Mexique
Bélarus	Monaco
Belgique	Mongolie
Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Brésil	Namibie
Bulgarie	Nicaragua
Burkina Faso	Norvège
Cambodge	Nouvelle-Zélande
Canada	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Chypre	Pérou
Costa Rica	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne

Croatie	Portugal
Danemark	République de Corée
Émirats arabes unis	République de Moldova
Équateur	République démocratique populaire lao
Espagne	République dominicaine
Estonie	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Saint-Siège
France	Samoa
Gabon	Serbie
Géorgie	Singapour
Ghana	Slovaquie
Grèce	Slovénie
Guatemala	Soudan
Hongrie	Suède
Indonésie	Suisse
Iraq	Tadjikistan
Irlande	Thaïlande
Islande	Togo
Italie	Turquie
Jamaïque	Ukraine
Japon	Uruguay
Jordanie	Viet Nam
Kazakhstan	Yémen
Kenya	
